

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 06-20/2024

Date de convocation : 5 avril 2024

Date d'affichage : 5 avril 2024

Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat (Agence Nationale du Sport – Plan 5000 équipements-Génération 2024) pour la mise en place d'équipements fitness au City park

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à 20 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Frédéric BERNE - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Carole MOTTUEL - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD

Absents, excusés : Ghislaine BARTHELON - Virginie TARDY

Procurations : Ghislaine BARTHELON à Jérôme MALORON, Virginie TARDY à Séverine CAPOGNA

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le dispositif de subvention mis en place en 2024 par l'Agence Nationale du Sport,

Considérant que le projet de mise en place d'équipements fitness au City park pour agrémenter ce nouveau lieu dédié au loisir et au sport à St Michel, dont le coût prévisionnel s'élève au total à 11 045,60 € HT, est susceptible de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre de l'axe 1 (équipements de proximité) du nouveau Plan 5000 équipements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE l'opération d'aménagement complémentaire au City park avec l'acquisition et la pose de plusieurs équipements fitness pour un montant total de 11 045,60 € HT.

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat au titre du Plan 5000 équipements – Génération 2024 concernant le projet de mise en place d'équipements fitness au City park.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes		
Equipements fitness	8 060,00 €	Subv Etat (ANS)	3 313,68 €	30 %
Aménagement (bancs)	2 985,60 €	Subv Département	5 522,80 €	50 %
		Autofinancement	2 209,12 €	20 %
Total	11 045,60 €	Total	11 045,60 €	100%

AUTORISE le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour l'octroi d'une subvention auprès de l'Etat.

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 11 avril 2024

Le Maire

Pierre COLOMB